



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 8410

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, lors du Salon international de l'agroalimentaire (Sial), la mise en place d'un plan d'action visant à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici à 2025 a été annoncé. Le gaspillage représente environ 400 euros pour une famille de quatre personnes par an, chaque Français jetant entre 20 et 30 kilos de nourriture en une année. De nombreuses actions ont été envisagées dans le cadre de ce plan. Les résultats de ces actions seront examinés en juin prochain et le ministère proposera « un pacte national contre le gaspillage ». Il semble toutefois urgent de prévoir des outils d'évaluation réguliers, et dès à présent, afin de définir dès l'année prochaine des indicateurs de lutte contre le gaspillage sur ce qu'on est le plus en capacité d'évaluer : l'action des industriels et l'effort de la grande distribution par exemple. Ainsi, il lui demande quelle est l'appréciation du Gouvernement sur la nécessité de mettre en place des outils d'évaluation dès le début de l'expérimentation, ainsi que les orientations qu'il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, chaque Français jette au moins 20 kg de nourriture par an. Face à ce constat, la lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un des axes forts de la politique publique de l'alimentation dont le cadre renouvelé a été annoncé le 12 décembre dernier par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt avec le ministre délégué à l'agroalimentaire. C'est ainsi que le ministre délégué en charge de l'agroalimentaire a lancé un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire dont l'objectif est de réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Sur la base des réflexions actuellement en cours avec l'ensemble des parties prenantes un pacte national contre le gaspillage sera formalisé d'ici le mois de juin 2013. Un des groupes de réflexion mis en place dans ce cadre, en lien avec le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, est chargé de traiter des outils d'évaluation à développer ainsi que des indicateurs de lutte contre le gaspillage qui permettront d'observer régulièrement les améliorations réalisées par l'ensemble des acteurs d'ici 2025. Parallèlement à ces réflexions, des projets pilotes ont été développés sur le territoire français, tout au long de la chaîne alimentaire, et seront évalués avant la conclusion du pacte antigaspillage. Une campagne de sensibilisation a également été lancée à l'intention du grand public dans le but de réduire le gaspillage alimentaire. En complément, le site gaspillagealimentaire.fr fournit des conseils utiles aux consommateurs afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, en expliquant par exemple la différence entre une date limite de consommation et une date limite d'utilisation optimale, en donnant des conseils sur le rangement du réfrigérateur. La réduction du gaspillage alimentaire nécessite aussi une meilleure connaissance de celui-ci. A cet effet, de nombreuses études de quantification du gaspillage alimentaire sont réalisées, tant en France, qu'au sein de l'Union européenne. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a ainsi fait réaliser, en 2011, une étude sur les pertes et les gaspillages alimentaires existant au niveau des métiers de la remise directe de denrées au consommateur et de la restauration collective. Cette étude, disponible sur le site alimentation.gouv.fr, vise à caractériser - qualitativement et quantitativement - le gaspillage alimentaire existant

dans ces métiers et à proposer des moyens de lutte contre le gaspillage. Dans le cadre du programme national pour l'alimentation, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a également réalisé une étude sur la qualification du gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire et sur des pistes de travail pour la réduction de ce gaspillage. Cette étude sera prochainement rendue publique.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8410

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Agroalimentaire

Ministère attributaire : Agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6026

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 407